

Forum politique des jeunes et des ministres de Winnipeg
Le 21 février 2003
Palais législatif, Winnipeg (Manitoba)

Historique:

Dans le cadre du Forum rural de 2000, le premier ministre a organisé la Table ronde du premier ministre pour les jeunes. Une des conclusions qui se sont dégagées de la Table ronde est que le processus de discussion devrait se poursuivre. Ainsi, le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse a organisé un forum politique dans le cadre du Forum rural de 2001, puis à nouveau en 2002. De plus, deux Forums politiques des jeunes du Nord et des ministres ont eu lieu à Thompson (Manitoba), en février 2002 et 2003.

Survol :

Un premier Forum politique des jeunes et des ministres de Winnipeg a eu lieu le 21 février, au Palais législatif de Winnipeg (Manitoba).

Ce Forum a donné aux élèves de la région de Winnipeg l'occasion de se réunir et de discuter de questions concernant la vie dans la ville et ses environs. L'événement était ouvert à tous les leaders étudiants du secondaire de Winnipeg et des environs. Ainsi, plusieurs écoles de la région de Winnipeg ont pris part au Forum des jeunes et des ministres pour la première fois. De plus, des étudiants de collectivités voisines étaient présents, notamment Saint-Pierre-Jolys, Winkler, Fisher Branch, Sanford, Arborg, Teulon et Oak Bank.

La journée était divisée en deux séances. Pendant la séance du matin, on a nommé et classé par catégories les problèmes liés à la jeunesse au Manitoba et on les a affichés sur un « mur des problèmes » selon le ministère. Les élèves ont choisi la question ou le problème qui les préoccupait le plus en se plaçant debout à côté de celui-ci. Les facilitateurs ont aidé à regrouper les questions à l'intérieur de chacun des ministères participants. Les élèves participants se sont ensuite réunis aux tables assignées aux ministères pour discuter de problèmes en particulier et de la meilleure façon de définir, et de classer par ordre de priorité, les questions à soulever pendant le forum politique en après-midi.

Un facilitateur, sous contrat avec le Conseil manitobain pour la coopération internationale, était assigné à chacun des ministères participants. Des rapporteurs secrétaires étaient assignés à chaque groupe d'élèves, afin que les échanges de renseignements soient notés de la manière la plus détaillée possible. Les rapporteurs secrétaires étaient des employés du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse du Manitoba.

Soixante-sept élèves de 32 écoles ont pris part à des discussions avec les quatre ministres suivants :

- Madame Becky Barrett
Ministre du Travail et de l'Immigration
Ministre déléguée aux affaires multiculturelles
Ministre chargée de l'application de la

Loi sur les accidents du travail

- Madame Diane McGifford
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle
Ministre déléguée à la Situation de la femme
Ministre déléguée à la Situation des personnes âgées
- Monsieur Tim Sale
Ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie
Ministre responsable de la *Loi sur la Commission de régie du jeu*
Ministre responsable de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba*
- Monsieur Scott Smith
Ministre des Transports et des Services gouvernementaux
Ministre responsable des mesures d'urgence
Ministre chargé de l'application de la *Loi sur la Corporation manitobaine des loteries*

Les élèves qui ont pris part au Forum politique des jeunes et des ministres de Winnipeg ont également eu la chance de rencontrer des membres de l'Assemblée législative qui avaient été invités à participer. Les députés suivants ont accepté l'invitation et étaient présents pour les séances de questions :

- Doug Martindale, député de Burrows
- Harry Schellenberg, député de Rossmere
- Chris Aglugub, député de Maples
- Nancy Allan, députée de Saint-Vital.

Parmi les questions importantes qui ont été abordées, on compte : les critères d'établissement du salaire minimum, les immigrants, les programmes d'emploi pour les jeunes, le système de justice pour les Autochtones, les lois du travail, l'exploitation du système d'aide sociale, la *Loi sur les jeunes contrevenants*, la prévention des actes criminels chez les jeunes, la violence causée par les bandes de rues, les couleurs affichées par les bandes de rues, les frais d'utilisation des transports publics, la baisse du nombre de cliniques pour les jeunes, le maintien des effectifs médicaux au Manitoba, l'avortement, la dépendance aux jeux de hasard, les améliorations apportées au centre-ville de Winnipeg et les opérations de recherche et de sauvetage.

Madame Becky Barrett
Ministre du Travail et de l'Immigration
Ministre déléguée aux Affaires multiculturelles
Ministre chargée de l'application de la
Loi sur les accidents du travail

Harry Schellenberg, député de Rossmere

1. Quels critères le gouvernement emploie-t-il pour hausser le salaire minimum? Continuerez-vous à augmenter le salaire minimum chaque année si votre gouvernement est réélu?

- Avant 1999, il n'y avait pas d'augmentation régulière du salaire minimum.

- Pendant les élections, notre gouvernement a promis d'examiner et d'ajuster annuellement le salaire minimum. D'avril 2000 à avril 2003, le salaire minimum a augmenté à trois reprises, de 25 cents chaque fois.

2. Le passage de la semaine de 40 heures à la semaine de 30 heures est-il prévu? Quelles seraient les conséquences de ce changement?

- À l'heure actuelle, le gouvernement ne prévoit pas réduire le nombre d'heures de la semaine de travail normale.
- Les normes de travail sont établies dans les lois concernant les normes d'emploi, qui précisent les règles que doivent respecter les employeurs et les employés. Elles sont particulièrement importantes pour les travailleurs non syndiqués.
- Il s'agit d'une question délicate. Une réduction du nombre d'heures de travail permettrait d'employer plus de travailleurs; par contre, la semaine écourtée entraîne des difficultés pour les employeurs qui doivent avoir plus d'employés et payer des salaires plus importants.

3. Où peut-on se renseigner sur les droits en matière de travail?

- La Direction des normes d'emploi du ministère du Travail et de l'Immigration vous renseignera sur vos droits en matière de travail et assurera le traitement de toute plainte.
- Le numéro de téléphone à composer est le 945-3352 ou le 1 800 821-4307.

4. Quels programmes en matière d'emploi sont en place pour les jeunes, les Autochtones et les sans abri? Pourquoi ne sommes-nous pas au courant de ces programmes?

- Des programmes sont offerts par le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, ainsi que celui de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. Consultez www.icijeunesse.mb.ca pour obtenir plus de détails. Plus de 220 programmes pour les jeunes y sont mentionnés.
- Les deux ministères offrent des programmes de formation aux Autochtones; ces programmes répondent à un besoin pressant, car d'ici peu, 25 % des personnes arrivant sur le marché du travail seront Autochtones.
- Le ministère des Affaires intergouvernementales offre des programmes de logement. Le fait d'avoir un logement adéquat est très important puisque les familles bien logées risquent moins de déménager et leurs enfants sont donc susceptibles de persévérer à l'école.

5. Quelles mesures employez-vous afin de vous assurer que les citoyens n'abusent pas du système d'aide sociale?

- Le ministère des Services à la famille et du Logement offre de l'aide aux citoyens et a mis de nombreuses mesures en place afin que les personnes appropriées reçoivent ce à quoi elles ont droit.
- Les fraudes en matière de services d'aide sociale sont très peu fréquentes et n'atteignent jamais plus de 1 à 2 %.

6. Que fait le gouvernement pour prévenir la criminalité chez les jeunes et la violence causée par les bandes de rues?

- Le ministère de la Justice ainsi que celui de l'Éducation et de la Jeunesse ont récemment mis sur pied une initiative appelée Sécurité dans les écoles. La sécurité est essentielle au bien-être des élèves manitobains et les écoles ne doivent pas être le foyer de comportements dangereux ni de problèmes de discipline qui nuisent à l'apprentissage. Éducation et Jeunesse Manitoba s'est engagé à s'assurer que tous les élèves manitobains apprennent dans un milieu sûr, où règne le respect et l'inclusion, et le ministère prend des mesures importantes à cet effet. L'initiative vise la violence, l'intimidation et les activités des gangs dans le système scolaire. Sécurité dans les écoles Manitoba regroupe des représentants du milieu enseignant, des élèves, des parents, des commissaires d'école, des directeurs d'écoles, des membres de la police et du gouvernement. Pour plus de renseignements, consultez www.safeschoolsmanitoba.ca.
- Le ministère de la Justice a un excellent programme qui porte le nom de « Lighthouses » et qui se veut une solution de rechange aux activités des bandes de rues. Lighthouses est un fonds conçu pour subventionner des programmes récréatifs, éducatifs et prosociaux destinés aux jeunes Manitobains et ayant lieu après les heures d'écoles. Ce programme a été mis sur pied par Justice Manitoba. Le programme Lighthouses, une initiative de « Quartiers vivants! », utilise des écoles, des centres récréatifs et d'autres installations communautaires existantes, après les heures d'ouverture, pour des activités sportives, artistiques, musicales ou autres, choisies et organisées par des jeunes du quartier et des intervenants de la communauté. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter www.gov.mb.ca/justice/lighthouses.
- Les causes de la violence chez les bandes de rues sont nombreuses : pauvreté, vie familiale difficile, faible niveau d'éducation, mauvaise estime de soi et manque de sentiment d'appartenance à la communauté.
- Notre gouvernement, ainsi que d'autres intervenants, doit multiplier les programmes efficaces répondant aux besoins des jeunes. Nous devons également poursuivre les membres de gangs qui recrutent activement les jeunes, c'est-à-dire qui les harcèlent et les poussent à faire partie de leur bande.

7. Quelles sont les dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants* en ce qui concerne les infractions graves?

- La *Loi sur les jeunes contrevenants* est du ressort du gouvernement fédéral. Les jeunes de moins de 12 ans ne peuvent pas être poursuivis comme adultes. Par contre, à partir de 12 ans, un contrevenant peut être poursuivi comme adulte. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.gov.mb.ca/justice/additonal/young

8. Prévoit-on créer un système de justice pour les Autochtones?

- Malheureusement, le système carcéral compte un nombre disproportionné de

détenus autochtones.

- La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones a fait plusieurs recommandations, notamment concernant l'établissement d'un système de justice distinct. De nombreuses réformes constituaient des étapes de transition vers l'établissement d'un système de justice autochtone. D'autres mesures visaient les problèmes survenant dans les collectivités situées hors de la juridiction des systèmes de justice autochtones. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.ajic.mb.ca/reports/final-toc.html.
- Le gouvernement du Manitoba est fier que son système d'aide sociale et d'aide à l'enfance ait été remanié afin que les enfants et les familles autochtones soient pris en charge par un bureau des services aux Autochtones. Nous espérons que cette réorganisation aura des conséquences positives, notamment une réduction du nombre d'incarcérations.

9. Des cours de langue gratuits pourraient-ils être offerts pour les emplois fortement en demande, par exemple les cours offerts dans les écoles secondaires?

- Il existe déjà des cours de langue gratuits.
- Les Services d'établissement du ministère du Travail et de l'Immigration offrent de l'aide aux immigrants, notamment une formation linguistique. Par exemple, on offre des cours de langue aux travailleurs de l'usine Maple Leaf, de Brandon, récemment arrivés du Mexique.
- Le gouvernement consacre 1,7 million de dollars à la formation en anglais langue seconde (ALS) dans la Division scolaire Winnipeg n° 1.
- Une formation bilingue est offerte dans les petites collectivités francophones.

- Des cours d'ALS sont offerts aux immigrants allemands qui se sont établis dans la vallée de la Pembina (Altona, Morden, Winkler et Steinbach).

10. Que fait le Manitoba pour accueillir les immigrants?

- En plus des mesures mentionnées à la question 9, le gouvernement appuie les employeurs qui ont besoin d'embaucher des immigrants. Nous tentons également d'attirer des immigrants ayant des compétences précises.
- Le gouvernement met également des programmes à la disposition des familles touchées par la guerre.

11. Que fait le gouvernement pour attirer les gens au Manitoba?

- Le gouvernement a un programme de candidats de la province dont l'objectif est d'attirer au Manitoba 10 000 travailleurs hautement spécialisés de l'extérieur du Canada.
- Le programme a aussi un autre but important : celui de s'assurer que les 10 000 travailleurs continueront de vivre et de travailler au Manitoba.
- Nous avons également un programme appelé « Le Manitoba vous ouvre les bras! », qui tente de joindre des Manitobains ayant quitté la province, afin de les encourager à y revenir. Une publication paraît périodiquement, et

présente les mérites du Manitoba : emplois intéressants, économie diversifiée, excellent endroit où élever une famille, coût de la vie abordable, etc.

12. Quels sont les critères du gouvernement en matière de sélection des immigrants?

- Le gouvernement du Manitoba procède aux vérifications d'usage : état de santé, visa, vérification du dossier criminel, etc.
- Notre province a besoin d'un plus grand nombre d'immigrants; nous voulons procéder aux vérifications usuelles, sans toutefois être trop critiques.

13. Comment le gouvernement peut-il répondre tant aux besoins des immigrants qu'à ceux des citoyens qui vivent sous le seuil de la pauvreté?

- Un équilibre s'impose.
- Les études ont montré que les réfugiés et les immigrants ont rarement recours aux systèmes d'aide sociale et de justice, car ils sont parrainés pour venir s'établir dans la province, et ils s'intègrent rapidement à une collectivité établie. Le gouvernement se penche sur les besoins des communautés d'immigrants, de même que sur les besoins des plus démunis.

14. Quels changements le gouvernement a-t-il apporté à l'indemnisation des pompiers?

- Nous sommes heureux que la Commission de la sécurité et de l'hygiène du travail ait apporté des changements à l'indemnisation des pompiers, qui sont exposés à un risque plus élevé de cinq types de cancers.
- En général, les employés qui réclament une indemnisation doivent prouver que leur maladie est directement attribuable à leur emploi. Dans le cas des pompiers, ce sont les employeurs qui doivent prouver que le cancer n'est pas directement attribuable au travail de pompier.

15. Comment peut-on obtenir plus de renseignements sur la santé et la sécurité au travail?

- Les jeunes doivent être à l'affût des questions de santé et de sécurité au travail, particulièrement les jeunes hommes qui se blessent le plus souvent au travail.
- La Direction des normes d'emploi et le ministère du Travail et de l'Immigration pourront vous fournir des renseignements sur vos droits en matière de travail et assurer le traitement des plaintes. On peut les joindre aux numéros suivants : 945-3352 et 1 800 821-4307.
- Le programme « Workers of Tomorrow » enseigne la sécurité au travail aux jeunes du secondaire.

16. Que fait le gouvernement pour maintenir les effectifs médicaux au Manitoba?

- Le gouvernement a accru le financement qu'il consacre aux programmes de formation des professionnels de la santé, ce qui aura pour conséquence

- d'accroître le nombre de diplômés du domaine des soins de santé.
- Les études montrent que les diplômés manitobains risquent davantage de rester dans la province. Monsieur Chomiak signalait que 95 % des diplômés en sciences infirmières restent au Manitoba.
 - Le gouvernement offre également des bourses aux étudiants en médecine qui s'engagent à travailler dans la province pendant quelques années.

Madame Diane McGifford

Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle

Ministre déléguée à la Situation de la femme

Ministre déléguée à la Situation des personnes âgées

Nancy Allan, députée de Saint-Vital

- 1. Quel est le plan d'attaque du gouvernement provincial en vue de déterminer l'étendue du problème de la drogue dans les écoles? Quelles mesures seront prises pour résoudre ce problème?**

Nancy Allan

- Les administrateurs des écoles doivent déterminer si les drogues représentent un problème dans leur établissement et mettre en place des mesures qui permettront de s'attaquer à la question.
- La fouille des casiers va à l'encontre des droits des élèves.
- Le gouvernement provincial ne peut pas imposer de solution; les administrateurs des écoles doivent se pencher sur la question.

Dianne McGifford

- Il doit y avoir un équilibre entre les droits de la personne et les lois en vigueur.

- 2. Qui décide des montants reçus par les différentes écoles et de la façon dont les écoles les dépensent?**

Dianne McGifford

- Globalement, les sommes allouées sont déterminées par le gouvernement provincial.
- Le financement des écoles est calculé à l'aide d'une formule. L'argent est distribué aux divisions scolaires, qui décident des sommes que recevront les écoles.
- 85 % du financement des écoles sont destinés au salaire des enseignants, du personnel de soutien, des chauffeurs d'autobus, etc.
- 15 % des sommes attribuées aux écoles sont destinés à l'identification de programmes tels que l'immersion française, la formation en cours d'emploi, la formation des adultes, etc.

3. Ne devrait-on pas accorder une importance aux questions reliées à l'infrastructure dans les écoles, par exemple aux problèmes de moisissure, aux carrelages, aux planchers, etc.?

Nancy Allan

- Le perfectionnement professionnel, la formation du personnel et le maintien d'effectifs compétents sont nettement plus importants pour assurer à nos élèves une bonne éducation.

4. Les écoles sont en piètre état et ont besoin de fonds. Que peut faire le gouvernement provincial pour remettre les écoles en état?

Nancy Allan

- Quand il y a moins d'argent à dépenser, il faut choisir sa priorité : la qualité des enseignants ou la structure des édifices.
- Le gouvernement provincial a pris la décision de ne pas construire de nouvelles écoles, et de rénover plutôt les anciens édifices, ce qui exige temps et argent. Nous procédons une étape à la fois.

Dianne McGifford

- L'ordre de priorité des édifices postsecondaires est établi selon les besoins. On pourrait citer comme exemple l'édifice de la faculté d'ingénierie de l'Université du Manitoba, dont le toit s'écroulait.
- 50 millions de dollars ont été alloués à l'infrastructure de l'Université du Manitoba.
- 14 millions de dollars ont été attribués à l'infrastructure de l'Université de Winnipeg.
- Le Red River College a un tout nouvel édifice au centre-ville.
- 5 millions de dollars ont été attribués à l'Université de Brandon.
- On a attribué 1 million de dollars au Collège de Saint-Boniface.

5. Que prévoit faire le gouvernement pour offrir plus de programmes d'immersion en français? Comment le gouvernement peut-il rendre ce programme plus attrayant?

Nancy Allan

- Saint-Vital Sud aura une toute nouvelle école d'immersion en français.
- Ce sont les parents qui prennent la décision d'inscrire leurs enfants à un programme d'immersion en français, et ils ont généralement des raisons bien précises de le faire.
- **Commentaire d'élève :** La réduction du nombre d'élèves dans les programmes d'immersion en français a entraîné une diminution des ressources d'immersion, y compris du nombre d'enseignants.

Diane McGifford

- Je vous remercie de me faire part de vos préoccupations concernant le programme d'immersion en français. Vous avez soulevé des points très importants dont je tiendrai compte.

6. Le gouvernement voudrait que les jeunes restent au Manitoba. Que fait-il pour améliorer la qualité, la variété, l'accessibilité et les frais de l'éducation postsecondaire au Manitoba?

Dianne McGifford

- Les frais de scolarité universitaires ont connu une baisse de 25 % depuis 1999 et ceux des collèges ont diminué de 19 %.
- 6,2 millions de dollars ont été alloués sous forme de bourses à des élèves du Manitoba l'an dernier.
- Les prêts et bourses du Manitoba ont représenté 5 millions de dollars supplémentaires l'an dernier.
- 2,8 millions de dollars ont été fournis pour recruter et maintenir les effectifs d'étudiants en médecine prêts à travailler en région rurale manitobaine.
- Des subventions supplémentaires ont été fournies dans le cadre du programme Accès du Manitoba.
- Les subventions accordées aux universités ont augmenté, dans l'ensemble.
- Nous avons un programme de médecine vétérinaire qui permet aux élèves manitobains de fréquenter l'école de médecine vétérinaire en Saskatchewan.
- Les élèves qui souhaitent s'inscrire à un programme universitaire ou collégial qui n'est pas offert au Manitoba peuvent présenter une demande dans le cadre du Programme de prêts et bourses du gouvernement du Manitoba.
- Les programmes de stages permettent aux élèves de travailler et d'acquérir de l'expérience au Manitoba.

Monsieur Tim Sale

Ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie

Ministre chargé de l'application de la Loi sur la Commission de régulation du jeu

Ministre responsable de l'application de la Loi sur l'Hydro-Manitoba

Doug Martindale, député de Burrows

1. Que fait votre gouvernement pour donner aux Manitobains des renseignements sur la conférence de Kyoto, (par exemple brochures, publicités, etc.)? Quels progrès ont été réalisés et quelles mesures sont prises pour mettre en œuvre les recommandations de l'accord de Kyoto?

- Des dépliants ont été distribués, nous publions un petit journal appelé « Le changement climatique : Agissons! », un site Web est consacré à la question, et des annonces de 15 secondes sont diffusées à la télévision.
- Le gouvernement appuie financièrement les organismes tels que le Centre Fort Whyte, Conservation des ressources Manitoba et le Réseau écologique du Manitoba, qui sont responsables de renseigner le public sur les questions environnementales.

2. Le gouvernement va-t-il aider Manitoba Hydro à compenser les dommages causés par les inondations dans les réserves?

- Le gouvernement a conclu plusieurs ententes de 100 millions de dollars avec la nation Crie qui a été ou qui sera inondée.

- Cross Lake First Nation n'a pas encore accepté d'entente, mais le gouvernement s'est engagé à investir 24 millions de dollars pour la construction d'un pont jusqu'à Cross Lake.
- Dans ces régions, l'industrie de la pêche se porte aujourd'hui mieux que dans les années 1960.
- Les nouveaux barrages « au fil de l'eau » limitent les inondations en profitant du débit naturel de la rivière.

3. Le Manitoba tire-t-il beaucoup d'argent de l'exportation d'électricité? Les exportations seront-elles accrues et le cas échéant, vers quel endroit?

- À l'heure actuelle, Hydro réalise de 400 à 500 millions de dollars par an, qui sont alloués au fonctionnement et à la construction de nouveaux barrages.
- Des profits sont réalisés sur l'exportation d'électricité aux États-Unis, en Saskatchewan et en Ontario.
- Les profits sont utilisés pour réduire la dette de Manitoba Hydro.
- Les barrages futurs seront construits en fonction de contrats de 20 ans avec les acheteurs.

4. Selon vous, quels seront les effets de l'industrie de l'éthanol sur les Manitobains, plus particulièrement sur les producteurs agricoles (occasions d'emploi, prix de l'essence, effets sur l'environnement, recherche, éducation)?

- De nouvelles usines d'éthanol sont en train d'ouvrir à Minnedosa.
- Le grain destiné à la production de l'éthanol sera acheté auprès de producteurs manitobains.
- La cendre récupérée de la production de l'éthanol est encore riche en éléments nutritifs et sera revendue aux fermiers qui pourront l'employer dans la moulée des animaux.
- Les répercussions sur l'environnement seront favorables et aideront le gouvernement à se diriger vers les objectifs de Kyoto.

5. Le gouvernement a-t-il songé aux conséquences sur les jeunes de l'interdiction générale de fumer?

- Un comité regroupant tous les partis a été mis sur pied et présentera ses recommandations au gouvernement d'ici six mois.

6. Les commerces qui doivent fermer leurs portes aux mineurs ou aux fumeurs seront-ils compensés pour leurs pertes?

- L'indemnisation offerte au public manitobain prend la forme de soins de santé gratuits aux victimes de maladies reliées à la cigarette.
- Des lois relatives à la présomption de certains types de cancers causés par les dangers professionnels sont en place.

7. Le règlement antitabac prévoit-il une clause pour protéger les intérêts des petites entreprises, par exemple les commerces de cigares et de cigarettes?

- Il s'agit d'une question municipale.
- Le ministre croit qu'il faut y songer avant d'agir.
- Si une interdiction entrait en vigueur, le gouvernement accorderait assez de temps aux entreprises pour modifier leur axe d'affaires.
- Un comité composé de membres de tous les partis se penche actuellement sur cette interdiction.

8. Que fait-on pour tenter de réduire le taux de suicide chez les jeunes au Manitoba?

- Le gouvernement tente de créer des programmes pour modifier les causes sous-jacentes de ce problème, notamment la pauvreté, le chômage et les situations familiales non souhaitables.
- Le gouvernement accroît les occasions d'accès à l'éducation postsecondaire et met des ressources supplémentaires à la disposition des personnes aux prises avec la maladie mentale.
- On a créé des programmes visant les problèmes tels que l'intimidation et la discrimination.

9. Pourquoi la question du VIH et du sida n'occupe-t-elle pas une place plus importante dans le système d'éducation?

- Beaucoup de parents ne sont pas à l'aise avec la question du VIH et du sida.
- Le VIH et le sida occupent déjà une place importante dans le programme d'éducation sanitaire.
- Le ministre croit que le VIH et le sida sont aussi associés à de nombreuses considérations émotives qui doivent être abordées à l'école.

10. Nous croyons que l'état des réserves manitobaines est inférieur aux normes. Que faites-vous pour améliorer cette situation? D'où proviendront les fonds?

- Il existe dans la province une vaste gamme de réserves.
- Le succès des réserves peut dépendre de nombreux facteurs, notamment l'accès routier et l'efficacité du leadership.
- Il y a maintenant plus d'enseignants autochtones dans les réserves. En fait, environ 60 % des éducateurs des réserves sont autochtones.
- Selon la constitution, c'est le gouvernement fédéral qui est responsable de l'administration des réserves.
- Le gouvernement provincial ne veut pas s'approprier la responsabilité du fédéral.
- Le gouvernement provincial contribue au financement d'organismes tels que la Manitoba Metis Federation, l'Assembly of Manitoba Chiefs et la Southern Chiefs Organization.

11. Quelles mesures sont prises pour former les médecins, pour les attirer et les encourager à rester au Manitoba?

- Il y a aujourd'hui plus de médecins au Manitoba qu'il y a quatre ans.
- Le gouvernement garantit les salaires des médecins en régions rurales.
- L'école de médecine accepte maintenant 90 élèves par an.
- Un programme a été créé pour accroître le nombre de médecins immigrants qualifiés, en leur réservant des places de résidents.
- Le gouvernement dispose de sommes supplémentaires pour mettre sur pied des établissements de recherche en vue d'attirer des spécialistes médicaux.

12. Quels types de renseignements sont offerts sur les effets, les méthodes, les risques, etc. de l'avortement?

- Le gouvernement a créé le programme Enfant en santé, qui fournit des renseignements à ce sujet.
- Une clinique a été créée dans une école secondaire de Winnipeg, afin d'appuyer la communauté scolaire.

13. Quels sont les types d'avortements légaux et illégaux?

- Les avortements ne peuvent être pratiqués que dans des établissements médicaux autorisés.
- Le ministre préfère que les avortements soient pratiqués dans des établissements subventionnés par des fonds publics.
- Tous les types d'avortement sont légaux au Manitoba; le choix dépend des circonstances et de la période de gestation.

14. Que fait le gouvernement en ce qui concerne la violence chez les jeunes, la violence causée par les bandes de rues, les couleurs affichées par les gangs, etc.?

- Le ministre de l'Éducation et de la Jeunesse a banni l'affichage des couleurs de bandes de rues. Ce sont les directeurs d'écoles qui sont maintenant responsables de veiller à l'interprétation et au respect de cette interdiction.
- La Division scolaire de Winnipeg a une politique de non-tolérance absolue en ce qui concerne les armes.
- Un programme est en place pour offrir aux anciens membres de bandes de rue une formation qui leur permettra d'apporter une contribution positive à la société.

Questions diverses adressées à Doug Martindale, député de Burrows :

Question d'élève : À quoi sont destinés les frais d'ambulance?

Doug Martindale : L'administration municipale étant responsable du personnel des ambulances, votre conseiller municipal serait plus en mesure de répondre. La province a ajouté 80 ambulances.

Question d'élève : Si la taxe d'amusement est abandonnée, quelles conséquences cela aura-t-il?

Doug Martindale : La ville songe à allouer des fonds aux activités culturelles. À défaut d'une taxe d'amusement, il faudra trouver des sources de financement ailleurs.

Question d'élève : Quels facteurs permettent de déterminer les autoroutes qui seront remises à neuf?

Doug Martindale : Il existe un plan établi en fonction des priorités. Le gouvernement fédéral prélève des sommes énormes sous forme de taxe sur l'essence. Il alloue donc entre 3 et 4 millions de dollars à l'entretien des routes rurales.

Question d'élève : Le Manitoba offre un programme d'ALS. Nous avons entendu dire qu'un tiers des élèves de Colombie-Britannique abandonnent en raison du programme. Qu'est-ce que le Manitoba a l'intention de faire?

Réponse d'élève : Certains élèves ont des programmes localisés. Certains enseignants ont des emplois de seconde classe mal rémunérés. Ils ne sont pas considérés comme des enseignants qualifiés.

Doug Martindale : Le député a dit connaître des étudiants d'Afghanistan qui se dirigent vers l'ingénierie. S'il existe un programme manitobain, l'ALS n'est obligatoire. Entre 30 et 70 % des élèves d'ALS abandonnent avant d'avoir obtenu leur diplôme.

Commentaire d'élève : Les éducateurs viennent de recevoir une augmentation de salaire. Le système a peut-être tendance à encourager la médiocrité. Il n'y a pas d'encouragement à faire davantage.

Doug Martindale : Les éducateurs reçoivent des augmentations périodiques de 2 à 3 %. Il s'agit là d'un bon pourcentage par rapport à d'autres professions.

Question d'élève : Pourquoi les écoles du centre-ville n'ont-elles pas de manuels scolaires?

Doug Martindale : Le financement des écoles augmente chaque année de 2 à 4 %, avec le coût de la vie. Le nombre d'inscriptions dans la plupart des écoles est en baisse. Ces questions pourraient être portées à l'attention des conseillers scolaires. Les élèves pourraient aussi envoyer des lettres au ministre de l'Éducation et de la Jeunesse.

Commentaire d'élève : Concernant la situation de l'ALS dans les écoles, l'élève dit avoir lu quelque part que « les gouvernements provincial et fédéral sont au courant du problème, mais qu'il existe un manque de volonté politique ».

Doug Martindale : Les villes bénéficient de la présence d'immigrants, mais celle-ci augmente les dépenses des commissions scolaires.

Question d'élève : On assiste à une tendance vers les écoles secondaires allant du S1 au S4. S'agit-il d'un objectif établi ou d'une tendance appuyée par les commissions scolaires?

Doug Martindale : Je crois que le gouvernement précédent a apporté ce changement.

Question d'élève : Que fait le gouvernement en ce qui concerne la consommation de drogue et d'alcool?

Doug Martindale : Le gouvernement ne finance pas directement les traitements, mais il accorde des subventions aux centres de traitement des toxicomanies. *Scott Harland, représentant du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, explique que la province subventionne aussi un service s'adressant aux jeunes à la*

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances. Une étude a révélé que la pratique des jeux de hasard a significativement augmenté chez les jeunes.

Question d'élève : Quelles mesures sont prises pour empêcher une augmentation du nombre de fournisseurs de drogues?

Doug Martindale : Il s'agit d'une question de politique. On se penche actuellement sur l'augmentation du nombre de plantations hydroponiques.

- En Ontario, la surveillance par détection de la chaleur a été rejetée par un juge, car elle est considérée comme étant illégale.
- Les citoyens sont scandalisés d'apprendre qu'il existe des cultures hydroponiques dans leur propre quartier.

Commentaire d'élève : Le gouvernement doit mettre en application l'interdiction touchant la drogue. Il paraît qu'à certains endroits, on a recours aux chiens renifleurs. Certaines des techniques utilisées briment les libertés civiles des étudiants. On devrait avoir plus souvent recours à la police. La consommation de drogues dans les régions rurales est aussi très élevée.

Doug Martindale : Le gouvernement sait qu'il doit faire preuve de fermeté dans la lutte contre la drogue.

Commentaire d'élève : Le recours à des policiers clandestins dans les petites villes ne serait pas efficace. Les élèves ont entendu dire que certaines écoles prélèvent au hasard des échantillons d'urine pour y déceler la présence de drogue. Le traitement ne saurait être efficace que si la personne est prête à changer.

Question d'élève : Quels seraient les effets de la décriminalisation de la marijuana?

Doug Martindale : Il s'agit d'une question touchant le gouvernement fédéral. L'une des conséquences serait sans doute l'absence de sanctions criminelles. On peut avancer des arguments des deux côtés.

Question d'élève : Quelle est votre opinion concernant le tabagisme dans les écoles?

Doug Martindale : Je suis en faveur d'une interdiction totale.

Question d'élève : Que pensez-vous du registre de contrôle des armes à feu?

Doug Martindale : Le ministre de la Justice a pris fermement position à cet égard.

Commentaire d'élève : L'inscription d'une arme à feu pour un usage insignifiant coûte cher dans les régions rurales.

Question d'élève : Un fusil est une arme dangereuse. Nous devons protéger les citoyens. La vie n'a pas de prix. Le taux de criminalité a-t-il connu une baisse?

Doug Martindale : Le taux de criminalité a connu une baisse depuis 1976, date de l'abolition de la peine de mort.

Question d'élève : Quelle est la position du gouvernement concernant les écoles qui ne distribuent pas de contraceptifs? Le directeur de l'école a-t-il le droit de décider si oui ou non l'école mettra des contraceptifs à la portée des élèves?

Doug Martindale : Cette question est plutôt du ressort des conseillers scolaires.

Monsieur Scott Smith
Ministre des Transports et des Services gouvernementaux
Ministre responsable des mesures d'urgence
Ministre chargé de l'application de la Loi sur la Corporation manitobaine des loteries

Chris Aglugub, député de Maples

1. Que compte accomplir le gouvernement en instaurant les permis de conduire par étapes et les examens périodiques pour tous les conducteurs, surtout les personnes âgées?

- Chaque province a un programme différent en ce qui a trait aux permis de conduire.
- Vous serez peut-être étonnés d'apprendre que les permis de conduire par étapes touchent tout le monde et non pas seulement les jeunes.
- Le permis de conduire par étapes s'applique à toute personne obtenant son permis de conduire pour la première fois.
- L'adoption du permis de conduire par étapes a entraîné une baisse de 35 à 40 % des collisions, et des économies incroyables de 10 millions de dollars par an.
- Le gouvernement a tenu compte d'une période de neuf mois de conduite en établissant la période de probation. Cette période touche plusieurs saisons, ce qui donne au conducteur l'occasion d'apprendre à conduire pendant l'hiver et les changements de saisons.
- Ceux qui apprennent à conduire devraient également suivre une séance de conduite pratique sur une route non pavée.
- Le gouvernement s'est penché sur les changements à apporter aux cours de conduite et sur l'expérience requise pour pouvoir conduire.
- Les conducteurs de 17 à 22 ans ont le plus haut taux d'accidents de la route.
- Les aînés sont environ trois fois meilleurs conducteurs.

2. Quelles mesures sont prises pour améliorer nos routes et les rendre plus sûres pour les véhicules (réparation de nids de poule, élargissement des voies d'autoroutes, pavage des voies de service)?

- Le budget a été accru. Les coûts d'immobilisation ont augmenté de 16 %.
- Les routes seront refaites et élargies au cours d'une période de cinq ans.
- De la taxe perçue sur chaque litre de carburant vendu, 0,11 \$ vont à la province du Manitoba et 0,10 \$ au gouvernement du Canada.
- À titre de ministre responsable des autoroutes, je travaille avec les ministres des transports de l'Ouest, afin d'obtenir plus d'argent du gouvernement fédéral.
- Maintenir les routes dans leur état actuel coûte le double.
- Le coût de construction d'une grande autoroute, par exemple les routes 6, 7 et 8, est de un million de dollars par kilomètre.
- Dans le Nord, le coût de construction des routes peut doubler et même tripler.
- Nous avons 18 000 km d'autoroutes au Manitoba, dont 12 000 sont pavés.
- Le ministre a demandé aux élèves quelles étaient leurs suggestions concernant le besoin d'allouer plus de revenus aux autoroutes.

- Le Manitoba reçoit parmi les plus faibles pourcentages de la taxe sur le carburant au Canada; à titre d'exemple, la Colombie-Britannique perçoit 0,19 \$.
- Certaines routes devront être fermées si les revenus n'augmentent pas.

3. Combien de revenus le gouvernement touche-t-il sur les loteries et où va cet argent? Que fait le gouvernement pour empêcher la dépendance aux jeux de hasard et que fait-il pour aider ceux qui en souffrent?

- La moyenne des revenus de cette année est de 252 millions de dollars de profits provenant des casinos, de la loterie 649 et des appareils de loterie vidéo.
- Des sommes sont allouées aux dépenses gouvernementales telles que la santé et l'éducation.
- Les collectivités obtiennent également une part des revenus.
- Le secteur bénévole obtient aussi une part des revenus des loteries.
- Dans les années 1990, 3 % des joueurs avaient un problème de dépendance au jeu.
- Pour aider à prévenir la dépendance, certains casinos ont installé des horloges sur les appareils de loterie vidéo.
- Des conseillers sont également sur place dans les casinos, par exemple dans le bureau du casino McPhillips.
- Le gouvernement souhaite donner de l'argent aux programmes qui s'attaquent au problème de dépendance aux jeux de hasard.
- On envisage aussi une autre solution qui consisterait à faire apparaître à l'écran des appareils un message disant : « Vous jouez sur cet appareil depuis 15 minutes, désirez-vous continuer? ».
- Il faut installer des appareils qui montrent au joueur l'argent qu'il perd et non pas seulement ses gains.
- Le gouvernement ne fera jamais la promotion du jeu.

4. Que fait le gouvernement pour améliorer la qualité et le temps de réponse des services d'urgence tels que 911, la GRC, etc., tant dans les zones urbaines que dans les régions rurales?

- Le Manitoba a son nombre maximum d'agents de la GRC. Le gouvernement provincial a récemment augmenté le nombre d'agents de la GRC de 580 à 590.
- Les municipalités ont 80 nouvelles ambulances.
- Depuis le 11 septembre 2001, le niveau de sécurité a augmenté au Manitoba.
- **Question d'élève** : Existe-t-il des règlements qui établissent le délai avant l'arrivée d'une ambulance? Dans la ville de Winnipeg, c'est généralement quatre minutes. Pour les personnes qui vivent à la campagne, il est difficile d'établir un temps de réponse pour les services d'urgence.
- La plupart des collectivités font un bon travail en matière de mesures d'urgence.

5. Pourquoi parle-t-on surtout de construire de nouveaux édifices plutôt que de remettre les anciens à neuf au centre-ville de Winnipeg? Que fait le gouvernement pour la revitalisation du centre-ville de Winnipeg?

- Dès le premier jour de son mandat, le gouvernement a pris un engagement envers le centre-ville de Winnipeg.

- La valeur des maisons du centre-ville a baissé. Le centre-ville souffre de dépeuplement.
- Le nouvel édifice du Red River College dans le quartier de la Bourse a coûté environ 40 millions dollars.
- La ville et le gouvernement provincial s'entendent sur la conservation des vieux édifices.
- Il faut injecter une nouvelle énergie dans le centre-ville pour encourager les investisseurs.
- Le gouvernement veut que les gens aient une raison de se rendre au centre-ville (par exemple l'aréna).
- Le gouvernement a proposé à MTS et à Manitoba Hydro de s'établir au centre-ville quand leur bail sera échu, afin de contribuer à la revitalisation du quartier.
- Monsieur Sale a conclu une entente avec la ville en vertu de laquelle on réinvestira dans les parcs et les terrains de jeu.
- Les sommes d'argent dépensées augmentent, ce qui profitera à tous.
- Le taux de criminalité diminuera.
- **Question d'élève :** Le prix des loyers du centre-ville est-il en baisse?
- Le Manitoba a une politique de contrôle des loyers dont l'augmentation est fixée à 1 % depuis un certain nombre d'années.
- Sans une telle politique, les loyers augmenteraient à un taux de 20 à 25 %.
- Le contrôle des loyers est extrêmement important.
- Dans l'ensemble, dans un rayon de 1,5 km autour du Palais législatif, les loyers sont les moins élevés.
- **Question d'élève :** Le gouvernement a-t-il songé à augmenter les taxes professionnelles dans les banlieues?
- Le ministre souligne qu'il s'agit presque d'une question municipale, puisque c'est la ville qui est responsable du zonage.
- Des encouragements fiscaux dans le quartier de la Bourse pourraient être bénéfiques.
- Les élèves signalent qu'à l'Université de Winnipeg, des filets sont en place pour recueillir les briques qui tombent.
- Le ministre explique que dans le cadre des dépenses d'établissement des années 1990, les écoles telles que le Keewatin Community College, le Red River College et l'Assiniboine Community College ont reçu un financement de base. Toutefois, ces établissements ont connu une réduction des dépenses en capital. Malgré une hausse de l'inflation, il y a eu diminution des dépenses. Monsieur Caldwell a investi 100 millions de dollars dans ces établissements.
- **Question d'élève :** La passerelle reliant les édifices du centre-ville sera-t-elle terminée?
- Le ministre signale que la passerelle sera à nouveau reliée. En fait, des sommes y seront strictement allouées.
- **Question d'élève :** Quand la ville sera-t-elle revitalisée?
- Grâce aux projets de l'initiative Quartiers vivants!, nous assistons à des améliorations bien délimitées. Des sommes sont allouées aux réparations. Le financement permet d'augmenter le nombre de parcs. Les quartiers de Selkirk et de Salter renaissent. Ce sont là des changements positifs.
- Pour poursuivre dans la même voie, un élève se dit inquiet que les banlieues se détériorent en conséquence. Le ministre déclare que tout le monde ne veut pas vivre au centre-ville et qu'il faut toujours une croissance.

6. Quel rôle le gouvernement joue-t-il au niveau de l'établissement des tarifs des transports publics? Comment le gouvernement subventionne-t-il les transports publics? Que fait le gouvernement pour encourager l'accroissement de l'utilisation des transports publics?

- Tous les centres urbains n'ont pas de transports publics.
- Le gouvernement se penche sur la production de combustibles de remplacement, par exemple l'hydrogène.
- Le gouvernement examine aussi les études sur le pavage effectuées à l'Université de Boston. On analyse la surface des routes, notamment les façons de réduire la friction des véhicules de service, ou encore l'établissement de voies distinctes.